FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



Saison 2022 – 2023 - BO n°2 du 21.07.22

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

ILE DE FRANCE RUGBY

SOMMAIRE

AGENDA 5

INFORMATIONS SPORTIVES

- Compétitions Seniors..... 7 et 8
- Compétitions Jeunes..... 9
- Rugby à X..... 10
- Rugby Loisir..... 11
- Rugby à 5..... 12 et 13
- Formation..... 14 à 16

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Affiliations..... 18 et 19
- Rassemblements..... 20 à 23
- Service civique..... 24 et 25

INFORMATIONS GENERALES

- Citoyenneté 27

INFORMATIONS FEDERALES

- Compétitions 29
- Assurance 30 et 31
- Avis hebdomadaire..... 32
- Label Clubs Engagés 33
- Communication 34

INFORMATIONS DIVERSES ET VIE DES CLUBS

- Sondage..... 36
- Coupe du monde 2023..... 37 et 38
- Ecocitoyenneté..... 39
- Communication..... 40 et 41

LES 26 CHANTIERS DE LA LIGUE..... 43

PARTENAIRES & MECENES 45 et 46

CONTACTS..... 48

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



ILE DE FRANCE RUGBY

Du 21 au 27 Juillet

- Réunions :

27.07	**Bureau Exécutif**	Visio	08h00 – 10h00
27.07	**Souffleur de Sport**	G. Krotoff	17h30 – 22h00

Retrouvez l'intégralité des réunions de la Ligue dans l'agenda en ligne sur son site

Accéder à l'agenda

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS SPORTIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

1. Compétitions M+18 ans : Calendrier et Poules niveaux « Régionale 1 »et « Régionale 2 »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous êtes dans l'attente de la publication des calendriers, des poules et des oppositions ce qui est totalement compréhensible alors même que se profile la saison 2022-2023. Soyez convaincus que nous souhaitons pouvoir vous donner satisfaction et vous informer dans les meilleurs délais.

Pour faire suite à la mise en place de la Réforme Fédérale et aux incertitudes de plusieurs clubs quant à leurs possibilités sportives, il ne nous est pas possible de vous fournir toutes les informations relatives à la saison sportive 2022-2023 en cette moitié de mois de juillet.

Néanmoins, et afin de vous permettre d'anticiper de la meilleure manière possible cette saison à venir, vous trouverez ci-après différents documents : Calendrier Officiel des Compétitions Séniors Masculines, Poules des niveaux Régionale 1 – ainsi que des Réserves Régionale 1 - et Régionale 2.

Calendrier M+18

Poules Réserves Régionale 1

Poules Régionale 1

Poules Régionale 2

Comme indiqué lors des réunions de présaison avec vous, il a bien été établi de commencer la saison le dernier week-end de septembre, d'établir un premier bloc de matchs de 4 rencontres successives et également de programmer des matchs de Championnat lors des derniers week-ends des vacances scolaires. Ces différentes évolutions ont pour objectif premier de se prémunir de certaines situations de la saison passée liées en particulier aux différents reports de fin de saison, de permettre la plus grande équité sportive, de limiter les blocs de rencontres à 3 (sauf le premier comme indiqué ci-avant) et enfin de respecter les nouvelles obligations fédérales liées à la refonte des Championnats de France débutant désormais en 32ème de Finale.

Sachez que nous ferons le maximum pour pouvoir vous fournir dans les meilleurs délais les informations manquantes sur l'organisation des compétitions pour la saison à venir : Règlements des Compétitions, articulation de la Régionale 3 et des Réserves de Régionale 2, Oppositions, …

Comptant sur votre compréhension la plus totale,

L'équipe Compétitions

2. Championnat M+18 « Régionale 2 » : Retour sur l'audit concernant les Réserves

Comme vous le savez, les équipes ou ententes participantes au Championnat « Régionale 2 » M+18 au sein de la Ligue Ile de France de Rugby pour la saison 2022-2023 ont reçu un questionnaire à remplir.

Suite aux retours effectués, une synthèse a été élaborée en reprenant les grands enseignements de cet audit. Vous en trouverez le contenu ci-après :

Retour sur l'audit Réserves Régionales 2

3. Fédérale 2 Féminine : Inscription et gestion de la compétition par la LIFR

Pour la saison à venir, la gestion de la Compétition Fédérale 2 Féminine **est totalement déléguée aux Ligues Régionales**.

Concernant l'Ile de France, en rapport direct avec les Hauts de France, la LIFR a donc en charge sa gestion Administrative et Sportive.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la Présentation de la Compétition, et – le cas échéant – du Formulaire d'Engagement pour la Compétition ci-après.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous communiquerons les informations relatives à cette Compétition dès que possible. Cela, prenant en considération que l'engagement des équipes en Compétition se fait via l'envoi du formulaire en question, à nous retourner, et que **la date limite de ce retour est fixée au 16 septembre 2022.**

Présentation Fédérale 2 féminines

Formulaire d'engagement

Présentation de l'articulation des Compétitions Jeunes régionales pour la Saison 2022-2023 :

Avant de retrouver la présentation complète des Compétitions Jeunes pour la saison à venir sur le site de la LIFR et afin de vous permettre une meilleure anticipation, vous trouverez ci-après l'articulation globale des Compétitions Jeunes (Féminines -18 ; M16 et M19).

Au regard du succès de l'organisation de la saison dernière, et après avoir pris en compte les retours et remarques de tous les clubs, l'organisation en 3 étapes des Compétitions Jeunes donc sera reconduite.

Voici donc sa présentation temporelle :

Compétitions Jeunes – Saison 2022/23		
Période 1	Octobre	Automne du Rugby à 7 : **3 dates**
Période 2	Novembre – Avril	Championnat « Traditionnels » à XV ou X = 12 dates environ
Période 3	Mai - Juin	Printemps du Rugby à 7 : **3 dates**

Pour précision, la participation sur les périodes de Rugby à 7 (Automne et Printemps) se fera automatiquement et obligatoirement sur le bloc entier des trois dates. Il ne sera donc plus possible de s'engager ponctuellement sur une des trois dates.

Précisions : Attention pour les clubs candidats, les qualifications pour les Finales du Championnat de France de Rugby à 7 prendront en compte cette année **la totalité des dates**, (Automne plus Printemps).

Bien évidemment, le bonus de 3 points sur le Championnat « traditionnel » est reconduit à l'issue de la participation à la Tournée d'Automne de Rugby à 7.

De plus amples informations seront bien évidemment mises à disposition dès la semaine prochaine, concernant les grandes lignes de l'organisation de ces Compétitions.

Particularités des équipes Nationales M16 et M18 :

La F.F.R. a planifié 2 dates (les weekends du 10/11 et du 17/18 septembre) pour la pratique du Rugby à 7.

Comme pour toutes les équipes engagées en Championnat Régional, la L.I.F.R proposera donc un bloc de 2 tournois pour les équipes concernées sur ces dates. Les résultats de ces deux dates se cumuleront aux tournois de Printemps pour prétendre à une qualification aux Championnats de France.

Pour éviter tout malentendu, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun point de bonus pour le Championnat Traditionnel ne sera attribué aux équipes Nationales qui prendront cette option du Rugby à 7 en présaison.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Rugby à X

Enquête sur les équipes Féminines +18 inscrites en « Championnat Régional à X »

Sur ce Championnat, il a été acté au début de la saison 2021/22 de proposer une présaisonsur du X Rugby Seven's, ponctuée de succès. Nous souhaitons donc avoir vos retours, et votre avis sur la préférence de vos équipes à pratiquer une nouvelle fois pour le début de la saison à venir 2022/23 cette forme de jeu ou de passer au Rugby à 7 (sur grand terrain).

Pour cela et afin d'être le plus en adéquation avec les volontés et capacités de vos clubs, nous attendons votre retour pour le **vendredi 29 juillet à 9h00 au plus tard.**

Pour complète information :

- **Nous attendons une seule réponse par club maximum.**
- Nous ferons une synthèse de vos réponses pour continuer à être le plus transparent possible envers vous.

D'avance, un grand merci à vous !

Répondre à l'enquête

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Rugby Loisir

Saison 2022-2023 : Dates de reprise du Challenge Rugby Loisir Libre et du Challenge Rugby Loisir +

Le **Challenge du Rugby Loisir Libre** reprendra le **30 septembre**. Les licences sont d'ores et déjà accessibles sur Oval-e.

La date prévisionnelle de la **fête du Rugby Loisir** est pour l'heure fixée au **13 mai**. Cela reste à confirmer en fonction de la disponibilité des sites d'accueil.

Le **Challenge du Rugby Loisir +** reprendra la semaine du **1er Octobre**. **La date limite d'inscription est fixée au 24 septembre.**

Une réunion en présentiel se tiendra le **samedi 17 septembre** avec l'ensemble des équipes participantes au Challenge Loisir + ; 3 nouvelles équipes sont attendus à l'heure actuelle.

1. Calendrier 2022/2023 : à vos agendas !

À noter que ce calendrier 2022/2023 reste prévisionnel pour certaines dates, et qu'il reste encore des inconnues à l'heure actuelle. Nous ne manquerons pas de faire les modifications et de vous en informer dès l'officialisation de celles-ci.

Calendrier

2. Des nouveautés à prendre en compte pour la saison 2022/2023 suite à la réunion de fin de saison.

Pour rappel à toutes et tous, et suite à la réunion de fin de saison de juin dernier, nous vous informons que le PowerPoint récapitulatif est disponible.

Ce dernier reprend toutes les décisions prises pour la saison à venir, avec notamment :

- 6 dates de Féria au lieu de 4 la saison passée
- Organisation couplée des catégories Plus de 35 ans et Mixtes +35 ans lors des dates de Coupe
- Augmentation de 5€ des frais de participation à un tournoi (de 35 à 40€) …

N'hésitez pas à en prendre connaissance dès maintenant !

Compte rendu réunion 2022/2023

3. On recherche des clubs pour accueillir les tournois !

Pour que le calendrier 2022/2023 voit le jour et que vous puissiez vous organiser le plus sereinement possible, nous avons impérativement besoin des clubs ! **Positionnez-vous dès maintenant et répondez par la même occasion aux obligations de participation au Championnat IDF de fin de saison.**

Pour rappel, et suite à la décision commune des clubs présents lors de la réunion de fin de saison : **Les sections déjà existantes doivent se positionner sur deux dates par catégorie dès le début de saison et la LIFR se déterminera en fonction des besoins (obligation pour participer aux Finales Régionales).**

MERCI de rapidement nous contacter afin d'ouvrir les inscriptions le plus rapidement possible à l'adresse : rugbya5@idfrugby.fr.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Formation

Comme chaque saison, la Ligue Ile de France de Rugby, par l'intermédiaire de l'Institut Régional de l'Emploi et de la Formation, organise la mise en place de formations fédérales et de formations professionnelles à destination des éducateurs et entraîneurs des clubs Franciliens.

1. Formations fédérales : Ouverture des inscriptions (RAPPEL)

- Brevet Fédéral **« Découverte – Initiation »** (BF INIT) pour encadrer les catégories de joueurs(ses) de moins de 8 ans jusqu'à la catégorie moins de 10 ans.
- Brevet Fédéral **« Développement »** (BF DEVE) pour encadrer les catégories de joueurs(ses) moins de 12 et moins de 14 ans, ainsi que les féminines moins de 15 ans.
- Brevet Fédéral **« Perfectionnement »** (BFPERF) pour entraîner les catégories de joueurs(ses) moins de 16 ans et moins de 18 ans.
- Brevet Fédéral **« Optimisation »** (BF OPTI) pour entraîner les catégories de joueurs(ses) plus de 18 ans.

Coût :

- 290 euros si le stagiaire fait la formation en 1 an
- +80 euros additionnels si le stagiaire fait la formation en 2 ans
- +80 euros additionnels si le stagiaire fait la formation en 3 ans.

S'inscrire au BF Découverte - Initiation et Développement

S'inscrire au BF Perfectionnement et Optimisation

- Brevet Fédéral **« Baby Rugby »** pour encadrer les joueurs et joueuses dès 3 ans et jusqu'à la catégorie de moins de 6 ans.
- Brevet Fédéral **« Rugby à 5 – Niveau 1 »** pour encadrer la pratique du « **Rugby à 5 tous publics »,** publics sportifs ou en prévention primaire.
- **Certificats fédéraux :** ces formations permettent d'étoffer le portefeuille de compétences et/ou de réactiver un brevet fédéral pour une durée de 5 ans

Coût : 100 euros si le stagiaire fait un BF « Baby Rugby », un BF « R5 niv 1 » ou un certificat fédéral

Si vous êtes concernés par une réactivation de votre Brevet Fédéral, vous pouvez également vous inscrire pour **les suivis pédagogiques** ou **les certificats**.

S'inscrire au BF Rugby à 5

S'inscrire au BF Baby Rugby

2. Formations professionnelles : « CQP » et « BPJEPS » (RAPPEL)

- **Certificat de qualification professionnelle (CQP) « technicien rugby à XV »** : pour entraîner des catégories pouvant aller des moins de 15 ans jusqu'en Fédérale 2.

Coût de la formation :

- 2000 euros pour un stagiaire CQP

La LIFR a déposé un dossier d'habilitation auprès de la DRAJES et de la FFR pour le BPJEPS ci-dessous.

- **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Educateur Sportif « mention Rugby à XV » (BPJEPS)** : pour encadrer des publics variés tels que des licenciés de la FFR en rugby éducatif (Baby-Rugby ou Ecole de Rugby) ou compétitif (moins de 16 ans), ou des non-licenciés en milieu scolaire et périscolaire, en entreprise, en « loisirs-bien-être ».

Coût de la formation :

- 8700 euros pour un stagiaire BPJEPS

Ces deux diplômes peuvent être obtenus par voie d'apprentissage ou par voie de formation professionnelle. Ils sont ainsi, finançables par l'ensemble des opérateurs publics ou privés, y compris Mon Compte Personnel de Formation.

Ces diplômes de niveau 4 (BAC) enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles permettent d'entraîner à temps partiel ou temps plein contre rémunération.

La Ligue Ile de France de Rugby, par l'intermédiaire de l'IREF, a obtenu la certification Qualiopi. Cette certification, garante de la qualité de la formation, permet en outre aux clubs et aux personnes souhaitant se former de pouvoir financer le coût de la formation via différents dispositifs :

- En faisant appel aux fonds publics et mutualisés via les Opérateurs de Compétence dans le secteur du sport : **AFDAS et Uniformation**
- En signant un **Contrat Engagement Jeune** (dispositif de Pôle Emploi)

Démarche CEJ pour les jeunes âgés de 16 à 25ans ou 29 ans en situation de handicap :

1. Le jeune s'inscrit à "un jeune, une solution".

2. Il est reçu par un conseiller qui valide son projet professionnel avec un conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) à Pôle emploi ou dans une Mission Locale. Le conseiller identifie la formation et définit la modalité de financement en fonction de l'offre collective existante ou non.

3. Le jeune signe son CEJ (de 12 à 18 mois) et touche une indemnité (Max 500€).

4. La formation validée est celle de l'organisme de formation de la LIFR et c'est ce dernier qui doit déclarer l'entrée en formation du jeune. Le club devra fournir une attestation d'accueil du jeune dans le cadre de son alternance.

En savoir plus sur les formations de la LIFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Affiliations Mutations

Demandes d'affiliations 2022/2023 (RAPPEL)

Pour tous changements sur l'identité d'une personne (nom, prénom, nationalité etc), envoyez un mail à affiliations@idfrugby.fr avec le numéro de licence et le justificatif des modifications à apporter.

- **Attention :** Ne sont validées que les licences des clubs à jour du paiement du solde 2021-2022 et de l'acompte de licence 2022-2023.
- Pour rappel : La photo doit être au format officiel des pièces d'identités (visage et de face).
- Pour information : La validation des licences par Ligue est faite du Lundi au Vendredi de 9h à 18h

1. Justificatif d'identité :

- Il est obligatoire pour toutes les demandes cette saison (ré-affiliation et affiliation)
- Carte d'identité recto-verso valide, depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date réelle d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte d'identité, à laquelle il convient d'ajouter 5 ans. La carte d'identité d'un mineur est valable pendant 10 ans. S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.
- Passeport valide ou passeport avec titre de séjour valide pour les étrangers.
- En cas d'utilisation du livret de famille, il faut la page du joueur, la page des parents et joindre une pièce d'identité d'un des parents pour justifier la nationalité du licencié.
- En cas d'utilisation d'un acte de naissance, il faut joindre une pièce d'identité d'un des parents pour justifier la nationalité du licencié.

Les pièces qui vous sont demandés, sont à joindre de préférence au **format Pdf ou Jpeg.**

2. Certificat médical :

- Il doit y figurer le numéro d'identification (RPPS ou Ameli) du médecin ou de son remplaçant
- Pour les nouveaux licenciés, Il doit être de la saison 2022-2023

- Pour les licenciés en 2021-2022, vous avez la possibilité d'utiliser celui de la saison 2021-2022 uniquement si celui-ci a moins d'un an par rapport à la date d'initialisation de la demande.
- En revanche, certaines situations comme celles listées ci-dessous nécessitent la présentation d'un certificat médical établi selon le modèle 2022-2023 :
 - Joueur « Moins de 14 ans » lors de la saison 2021/2022 qui devient « Moins de 16 ans » lors de la saison 2022-2023
 - Joueuse « Moins de 15 ans » lors de la saison 2021/2022 qui devient « Moins de 18 ans » lors de la saison 2022-2023
 - Joueur non autorisé à jouer au poste de 1ère ligne lors de la saison 2021/2022 et souhaitant évoluer au poste de 1ère ligne lors de la saison 2022/2023
 - Technicien ne disposant que de cette qualité lors de la saison 2021/2022, sauf s'il a un certificat médical sans contre-indication pour la pratique du rugby en compétition de la saison 2021-2022.

- Le certificat médical pour les RLSP doit dater de moins de 3 ans (à la date d'initialisation de la demande) et doit être joint à la demande en complément du questionnaire.

Les pièces qui vous sont demandés, sont à joindre de préférence au **format Pdf ou Jpeg**.

3. Soigneurs :

Les personnes qui solliciteront une qualité de soigneur devront fournir un certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou tout autre diplôme équivalent, daté de moins de 5 ans au jour de la demande.

Les pièces qui vous sont demandés, sont à joindre de préférence au **format Pdf ou Jpeg.**

4. Mutation :

Les demandes d'indemnité de formation des joueurs sont envoyées sur les adresses mails des clubs (code club@ffr.fr), la validation des mutations est faite après le règlement.

Contact : affiliations@idfrugby.fr / 01 43 42 42 85
Les montants indiqués sur Oval-e le sont à titre informatifs.

Rassemblements d'associations en vue de la saison 2022/2023

En vue de l'organisation de la saison sportive 2022/2023, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la procédure d'enregistrement d'un rassemblement d'associations au regard des Règlements Généraux de la FFR (**article 218**).
Votre attention est attirée sur le fait que, conformément à une modification règlementaire adoptée par le Comité Directeur de la F.F.R. le 30 juin dernier, un rassemblement d'associations doit répondre à un projet sportif global de bassin et de territoire, et non à une logique unique de performance sportive ou à une volonté de répondre aux obligations sportives des associations participantes. **C'est pour cela que l'avis conforme du Directeur Technique de Ligue sera sollicité avant toute homologation d'un rassemblement.**
Il est donc indispensable de respecter les dates limites d'envoi des dossiers, faute de quoi l'homologation du rassemblement ne pourra être garantie.

1. Objet

« Le rassemblement est l'opération qui permet à deux associations au moins, affiliées à la F.F.R., de mutualiser leurs effectifs et leurs moyens dans une classe d'âge donnée pour :

- Promouvoir, améliorer, développer et faciliter la pratique du rugby sur un territoire donné dans les catégories de jeunes et dans certaines compétitions féminines ;
- Développer la notion de solidarité entre associations ;
- Permettre la création de nouvelles équipes de jeunes et de féminines ainsi que leur participation aux diverses compétitions proposées ;
- Favoriser pour chaque équipe concernée, une composition la plus homogène possible.

La constitution d'un rassemblement doit s'appuyer sur trois éléments fondamentaux :

- le bassin de vie (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Pays, environnement économique, scolaire…) ;
- la mutualisation des moyens ;
- la solidarité. »

2. Caractéristiques

« Un rassemblement ne peut être réalisé qu'entre associations d'un même bassin de vie, à l'appréciation du validateur du rassemblement et sous réserve d'une opposition de la F.F.R., le cas échéant.

L'association bénéficiaire/support du rassemblement est celle qui détient les droits sportifs, affectés à l'équipe en rassemblement. Elle sera l'interlocutrice de l'organisme régional et de la F.F.R. pour tous les aspects administratifs, sportifs, financiers et disciplinaires liés au fonctionnement de l'équipe engagée.
Les associations composant le rassemblement sont autorisées à engager des équipes dans la même classe d'âge sous réserve que ces dernières n'évoluent jamais au même niveau de compétition qu'une équipe du rassemblement. »

3. Classes d'âge autorisées

« Les rassemblements sont autorisés dans les classes d'âge suivantes :

- Ecole de rugby (« moins de 6 ans » à « moins de 14 ans ») * ;
- Masculins « Moins de 16 ans » ;
- Masculins « Moins de 19 ans » ;
- Masculins « 18 ans et plus » (uniquement dans les compétitions de Fédérale 3, Régional 1, 2 et 3 et les équipes réserves de ces mêmes compétitions),
- Féminines « moins de 15 ans » ;
- Féminines « moins de 18 ans » à XV ;
- Féminines Fédérales « moins de 18 ans » à X ;
- Féminines « 18 ans et plus » (uniquement dans les compétitions Fédérales 1 et 2 Féminines, Féminines Régionales à X, Réserve Elite féminine et Championnat de France Féminines à 7).

* L'association-support d'un groupement professionnel ne peut pas participer à un rassemblement dans les classes d'âge « Ecole de rugby » (moins de 6 ans à moins de 14 ans).

En cas d'engagement de plusieurs équipes, chacune bénéficiera d'un nom propre enregistré sur l'application Oval-e. (à savoir que chaque équipe émanant du rassemblement se verra attribuer un numéro de rassemblement distinct).

3. Procédure

« L'homologation d'un rassemblement est du ressort de l'organisme régional ou des organismes régionaux dont dépendent les associations concernées, **après avis conforme du (ou des) Directeur(s) technique(s) de Ligue(s)**.

L'homologation est subordonnée à la présentation, **via Oval-e et avant la première rencontre en compétition de la saison en cours**, des documents suivants :

- Formulaire de rassemblement (téléchargeable sur Oval-e) ;
- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet sportif et pédagogique argumenté. »

Au sein de la Ligue Ile de France de Rugby (LIFR), la validation d'un rassemblement d'associations relève de la responsabilité conjointe du Pôle Sportif et du Conseil de Résolution des Litiges **après avoir reçu l'avis conforme du DTL**.
Précisions importantes :

• Le nom du rassemblement doit obligatoirement être structuré comme suit : « RST Nom complet de l'association support A / Nom de l'association B / Nom de l'Association C / et ainsi de suite / catégorie d'âge)
• Pour les rassemblements qui existaient précédemment, si une convention avait été établie en bonne et due forme et qu'aucune modification n'est envisagée, celle-ci sera prorogée.
• Pour les rassemblements qui existaient précédemment et qui doivent faire l'objet d'une modification, une nouvelle convention doit être établie (selon le modèle ci-dessous).

Formulaire d'engagement :

Quel que soit la situation du rassemblement, nouvellement constitué ou prorogé, un formulaire d'engagement de rassemblement devra impérativement être fourni au dossier pour la saison 2022/2023.

ATTENTION : pour chaque équipe engagée, il ne peut y avoir qu'une seule association bénéficiaire/support.

5. Modification d'un Rassemblement

« La composition d'un rassemblement (désignation du club support et identité des clubs) ne peut pas être modifiée après la première journée de la compétition dans laquelle il est engagé.
Par exception, dans les compétitions à X, la commission des épreuves fédérales, sous réserve de l'acceptation de(s) organisme(s) régional(aux) concerné(s), pourra accorder une dérogation à ce principe pour favoriser la pratique, à condition que la modification n'impacte pas la situation d'un club au regard des obligations sportives (cf. article 350 des règlements généraux). En cas de dérogation, le rassemblement concerné ne peut pas participer aux phases finales de la compétition dans laquelle il est engagé. »

6. Cessation

« En cas de cessation du rassemblement, l'association bénéficiaire/support récupère les droits sportifs qu'elle avait apportés, le cas échéant. A défaut, les droits sportifs sont définitivement perdus, sauf accord de toutes les associations qui participaient au rassemblement, écrit et unanime, de les attribuer définitivement à l'une d'entre elles. »

7. Formalités administratives

Le modèle de convention et les formulaires d'engagement d'un rassemblement sont téléchargeables ci-dessous.

Formulaire rassemblement association

Convention rassemblement association

Liste complémentaire rassemblement association

Les documents sont à renvoyer exclusivement par mail à l'adresse suivante : rassemblements@idfrugby.fr

La date limite d'envoi des documents est fixée au :

- **vendredi 09 septembre 2022 pour les rassemblements de la classe d'âge « Masculins 18 ans et plus »** (uniquement dans les compétitions de Fédérale 3, Régional 1, 2 et 3 et les équipes réserves de ces mêmes compétitions)
- **vendredi 16 septembre pour toutes les autres classes d'âge**

Les documents doivent être de bonne qualité (lisibles) et permettre l'identification des associations au rassemblement (aucunes abréviations ne seront autorisées).
Nous vous rappelons qu'il ne sera pas possible à une association de quitter le rassemblement en cours de saison.

Après validation du dossier, un numéro sera attribué et sera la référence du rassemblement pour les différentes phases des compétitions dans le niveau et la catégorie d'âge concernés.

Aucun engagement en compétition des associations au rassemblement ne sera pris en compte si ledit rassemblement n'a pas été validé par la LIFR (cf. point 2 : Caractéristiques), après examen des documents impératifs.

8. Obligations sportives

La LIFR attire l'attention des associations souhaitant conclure ou ayant conclu un rassemblement (de niveau fédéral ou régional) sur leurs obligations en termes d'effectifs et d'engagement d'équipes dans les catégories données (article 350 des règlements généraux de la F.F.R. et Règlement des Compétitions Régionales Séniors) et sur les conséquences encourues en cas de manquements.
La LIFR rappelle également qu'à compter de cette saison 2022/2023, les équipes engagées en Fédérales 1, 2 et 3 pourront engager des équipes M16 et M19 en nom propre sur du jeu à X pour satisfaire à leurs obligations sportives.

9. Contacts

Pour toute demande d'information, merci d'envoyer un mail à l'adresse rassemblements@idfrugby.fr

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Service Civique

Lancement de la campagne 2022/2023

La Ligue Ile-de-France de Rugby dispose pour cette année de **33 postes** pour les Clubs et les Comités Départementaux entre **le 1er août et le 31 décembre 2022**. Ce dispositif pourra vous aider à monter ou poursuivre des actions vous permettant d'enrichir votre structure.

Le Service Civique : C'est quoi ?

Le Service Civique permet à un jeune de s'engager dans une mission d'intérêt général au sein d'une structure à but non lucratif. Il intervient en support des bénévoles et/ou salariés sans pour autant s'y substituer et ne peut agir seul.

Le Service Civique – Pour qui, pour faire quoi ?

- Des jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap,
- Des missions de 6 mois minimum et 8 mois maximum,
- 24h hebdomadaire minimum,
- Un engagement du 1er de chaque mois d'août 2022 à Mars 2023,

Les 6 objectifs de la mission sont les suivants :

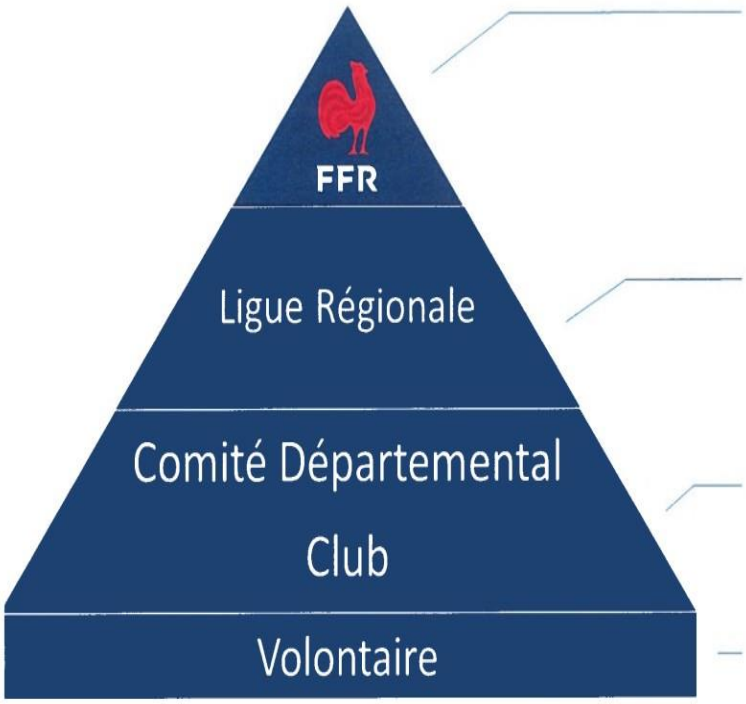
- Sensibiliser à la dimension citoyenne du rugby dans toutes les catégories (5-B CIT),
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le club de rugby pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes (5-C ECO),
- Rendre accessible le rugby aux personnes en situation de handicap (5-D HAN),
- Promouvoir la pratique du rugby comme facteur de bien-être et de santé (5-E BES),
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique du rugby et favoriser l'inclusion sociale,
- Favoriser la pratique du rugby féminin (5-G FEM).

- **Deux outils à la disposition des clubs**

Livret Service Civique

Référentiel Mission

• Rôle de chacun



. Gère l'agrément (enveloppe, compte-rendu) . Ventile l'enveloppe par Ligue Régionale et par mois . Organise la stratégie de développement . Créé les outils (Livret, fiches missions, contenus FCC) . Forme à la gestion de l'outil ELISA
. Enregistre et signe les contrats (ELISA) . Accompagne les structures d'accueil dans la construction de la mission . Organise la FCC . Reverse l'indemnité aux structures d'accueil (FCC + PSC1)
. Accueille des volontaires . Accompagne au projet d'avenir . Forme le volontaire au PSC1
. Œuvre au développement des actions du Rugby Social Club

• Questions Pratiques

Le volontaire du Service Civique est indemnisé par mois :

- **Une indemnité mensuelle financée par l'état de 489,59 €**
- **Un complément de 111,35 € financé par la LIFR, structure d'accueil.**

Vous trouverez ci-dessous la fiche pratique téléchargeable dans laquelle se trouve toutes les informations utiles pour constituer votre dossier de demande de service civique.

Télécharger la fiche

• Contact Ligue

Prenez le temps de bien lire le dossier et le cas échant de postuler pour votre club et en cas de besoin vous pouvez contacter :

Patricia Amoros
01-43-42-47-13 / 06-34-48-20-92

Florian GRILL
Président LIFR
Membre élu du Comité Directeur FFR

Pierre SALLENAVE
Vice-Président LIFR

Jean-Claude GRECO
Elu LIFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Citoyenneté

Ne jetez pas vos vieux ballons, recyclez-les ! (RAPPEL)

La fin de saison étant arrivée, vous avez sans doute **des ballons usés** qui ne sont plus utiles pour le club. **Ne les jetez pas et faites une bonne action !**

Recycling Rugby vous propose de les récupérer pour leur donner une seconde vie, toujours dans le monde du rugby.

Porté notamment par l'ancien international Serge Betsen, Recycling Rugby récupère les ballons usés ou défectueux pour les découper et les transformer en petites maroquineries ou en sacs, tout ceci à travers un cercle de recyclage vertueux.

En plus de s'inscrire dans une démarche environnementale, l'association Recycling Rugby utilise 50% de ses bénéfices pour soutenir des projets humanitaires et pédagogiques.

Comment donner mes anciens ballons ?

Contactez **Margaux Leboucq-Ducroc (margaux@recyclingrugby.com ; 06 58 41 11 69)** pour convenir d'un rendez-vous pour qu'ils puissent venir chercher vos ballons.

Nous vous invitons vivement à prendre part à ce projet qui s'inscrit dans les nombreuses actions éco citoyennes déjà portées par la Ligue et qui permet au monde du rugby de continuer de tourner aux côtés de notre planète !

Florian GRILL
Président LIFR
Membre élu du Comité directeur FFR

Peter MACNAUGHTON
Président délégué

Alain TRONQUET
Vice-Président, Partenariat & Mécénat, France 2023 & Paris 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS FÉDÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

Compétitions

Découvrez les poules de la saison 2022/2023 (RAPPEL)

De la Nationale aux moins de 16 ans en passant par les Divisions Féminines, découvrez l'organisation et la composition des poules des compétitions fédérales pour la saison 2022-2023, validée par le Comité Directeur de la FFR.

Consultez les poules

Assurance

Modalités de la couverture assurantielle pour l'intersaison (RAPPEL)

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, un contrat collectif d'assurance lie la FFR à la GMF, lequel vise à faire bénéficier ses clubs et leurs licenciés d'une couverture adaptée à la pratique du rugby sous toutes ses formes. Par ce courrier, je souhaite vous apporter quelques précisions sur l'étendue de cette couverture assurantielle pour l'intersaison à venir puisque vous êtes actuellement nombreux à solliciter les services de la FFR, ainsi que ceux de ses organes déconcentrés, afin d'obtenir des informations concrètes, lesquelles, je l'entends parfaitement, vous permettront légitimement d'envisager dans les meilleures conditions possibles, la participation de vos effectifs aux manifestations sportives organisées en ce début d'été 2022.

Tout d'abord, il convient de souligner que **tous les membres adhérents d'une association sportive affiliée à la FFR doivent être titulaire d'une licence**. Ensuite et par principe, une personne ne bénéficie de la couverture assurantielle assortie à la licence qu'à partir du moment où une licence correspondant à la pratique envisagée lui est effectivement délivrée.

C'est pourquoi, je tiens à vous préciser **que l'assurance assortie aux licences accordées au titre de la saison 2021/2022 est prolongée jusqu'au 15 juillet 2022 inclus**.

Dès lors, toute personne ayant obtenu sa licence à la FFR au cours de la saison 2021/2022 est assurée pour sa participation aux évènements officiels organisés par la FFR ou ses organes déconcentrés jusqu'à la date susmentionnée dans la limite des qualifications précédemment attribuées.

Pour rappel, **passé cette date**, et **pour assurer la continuité de la pratique lors de l'intersaison, les personnes titulaires d'une licence au cours de la saison N-1 continueront toutefois de bénéficier d'une couverture assurantielle jusqu'au 31 octobre de la saison N uniquement dans le cadre des entraînements**, ceci afin de leur laisser le temps de constituer leur demande de renouvellement de licence. **Cette couverture, et j'insiste particulièrement sur ce point, ne concerne que les entraînements, à l'exclusion donc de tout match, même amical, qui pourrait se dérouler lors de cette même période** et sous réserve de solliciter effectivement une nouvelle licence de joueur ou

joueuse pour la saison 2022/2023. **A compter du 1er novembre de la saison N, toute personne licenciée lors de la saison N-1 qui n'aura pas obtenu le renouvellement de sa licence, ne bénéficiera plus d'aucune couverture assurantielle, y compris dans le cadre des entraînements**.

Ensuite, et afin de permettre aux enfants de découvrir le rugby, **tout jeune relevant des classes d'âge « Ecoles de rugby » – c'est-à-dire « moins de 14 ans » et en-dessous pour les garçons et « moins de 15 ans » et en-dessous pour les filles – est couvert jusqu'au 31 octobre pour les entraînements uniquement, à partir du moment où un dossier de demande de licence a été initialisé sur Oval-e.**

Ce dispositif bénéficie aux jeunes relevant des classes d'âge susvisées et qui n'étaient pas licenciés au titre de la précédente saison.

Enfin, et pour votre parfaite information, sachez que **les licences de la saison 2022/2023 pourront être délivrées à compter du 5 juillet 2022.**

J'espère que ces quelques précisions vous aideront à appréhender au mieux cet intersaison et vous rappelle, qu'au besoin, votre organisme régional est à votre écoute pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, mes sentiments sportifs les meilleurs.

Christian Dullin
Secrétaire Général

Avis Hebdomadaire

1. Avis hebdomadaire n°1129 : Tableaux des primes par compétition officielle

Lors de sa réunion du 30 Juin dernier, le Comité Directeur a validé la réforme de l'accompagnement fédéral financier au titre des compétitions officielles comprenant un dispositif de primes de participation, de développement et de performance.

Les tableaux de primes ainsi adoptés sont annexés au présent avis hebdomadaire et entrent en vigueur immédiatement.

Télécharger l'Avis Hebdomadaire N°1129

2. Avis hebdomadaire n°1128 relatif aux Règlements de la saison 2022/2023 (RAPPEL)

A la suite de la réunion du Comité Directeur fédéral du 30 juin dernier, l'intégralité des Règlements Généraux de la F.F.R., saison 2022/2023, est disponible sur le site Internet de la Fédération (https://www.ffr.fr/ffr/publications-officielles/reglements-generaux).

A la suite de la même réunion, la nouvelle version du Cahier des charges relatif aux conditions d'accession en 2ème Division Professionnelle, est également disponible sur le site Internet fédéral (https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/reglements-sportifs/regles-du-rugby).

Ces publications se substituent à toute publication antérieure relative auxdits règlements.

Télécharger l'Avis Hebdomadaire N°1128

Label Club Engagé

220 clubs labelisés dont 50 en Ile de France !

Dans le cadre du plan « Label Club Engagé », le Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby, après avoir étudié l'ensemble des candidatures a retenu 220 clubs pour la première année de lancement dont 50 en Ile de France.

Le label Club Engagé a pour vocation de mobiliser les clubs œuvrant pour **un rugby novateur, inclusif, convivial et créateur de liens.**

Les objectifs de cette labélisation sont **d'identifier des bonnes pratiques, valoriser l'innovation sociale et soutenir la montée en puissance d'un club** dans son projet ou son action.

Pour obtenir la labellisation, les clubs doivent :

- **Développer la pratique senior, la pratique pour les adolescents ou la pratique pour les enfants ;**
- **Avoir un projet de club rédigé ;**
- **Valoriser ses bénévoles ;**
- **Développer, depuis plus de deux ans, au moins une action dans 1 pilier parmi les 5 proposés : inclusion, citoyenneté, santé/bienêtre, éducation / réinsertion et transition écologique**

Liste des 220 clubs labelisés

Communication

Des kits de communication prêts à l'emploi et personnalisables pour votre communication (RAPPEL)

Téléchargez et créez des kits pour toutes vos communications en quelques clics, grâce à la nouvelle plateforme dédiée de la FFR. Pour une communication simple, rapide, gratuite et autonome.

Accéder aux Kits de Communication

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS

ILE DE FRANCE RUGBY

Enquête auprès des associations sportives franciliennes sur l'économie des clubs franciliens par l'Institut Régional de Développement du Sport (RAPPEL)

Bonjour à toutes et tous,

L'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) a mis en place une nequête auprès des clubs pour actualiser et mieux connaître l'état de l'économie des clubs franciliens, toutes disciplines confondues et actualiser deux de ces dossiers :

- Les bénévoles, première richesse des clubs
- La vie des associations sportives et une pluralité de modèles socio-économiques.

L'enquête comprend des questions portant sur la dimension humaine et financière de vos structures. Elle est menée en parallèle d'entretiens auprès des clubs sportifs et de leurs partenaires (ligues, fédérations, collectivités locales...).

Les réponses feront l'objet de traitements statistiques anonymisés, et les résultats de l'ensemble de ces travaux seront en accès libre sur le site de l'IRDS.

La mobilisation de chaque club est bien sûr essentielle, c'est pourquoi la LIFR vous encourage à jouer le jeu.

Répondre à l'enquête

Bon été à tous,

Florian GRILL
Président LIFR
Membre élu du Comité directeur FFR

Coupe du Monde France 2023

1. Save the date : Ouverture de la billetterie à l'unité le mardi 13 septembre pour la Famille 2023

Dès le mardi 13 septembre, tous les matchs de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 seront disponibles à l'unité. Une période de prévente de 24h réservée aux membres de la Famille 2023 sera organisée ce jour-là. La vente grand public démarrera, elle, le jeudi 15 septembre.

À moins d'un an du coup d'envoi de la Coupe du Monde de Rugby 2023, cette 4ème phase de vente permettra aux fans du monde entier d'acheter pour la première fois des billets de match à l'unité, et ce pour les 48 rencontres de la compétition (match d'ouverture et phases finales inclus).

2. Rugby au Cœur appel à projets n°6 : les demandes sont à retourner avant le 31 juillet (RAPPEL)

Le fonds de dotation Rugby au Cœur, mis en place par France 2023 afin de soutenir des projets d'acteurs de la famille du rugby, a ouvert une nouvelle session d'appel à projets.

Jusqu'au 31 juillet, depuis le site de Rugby au Cœur**, les clubs peuvent déposer des dossiers pour tenter de bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% du budget de leur action, dans la limite de 5.000 euros**.

Pour être éligible, le projet doit couvrir l'un des 3 domaines ci-dessous :

- Education :
 - **Promotion des vertus éducatives à la citoyenneté et à l'éco-responsabilité dans les quartiers défavorisés / QPV**
- Handicap – Sport Santé :
 - **Inclusion de personnes en situation de handicap**
- Egalité des Chances
 - **Inclusion de population en rupture sociale**
 - **Promotion de la diversité (lutte contre le sexisme, l'homophobie et le racisme)**

Pour opérer une sélection objective des projets, le Comité d'Engagement de Rugby au Coeur s'appuie, par ordre d'importance, sur l**es critères de sélection** suivants :

- **Degré « social » du projet** : Le constat et les actions proposées sont-ils en cohérence avec l'ambition sociale portée par Rugby au Cœur ?
- **Degré de « concrétisation » des actions** : Les actions répondant à l'ambition sociale du projet sont-elles suffisamment concrètes ?

- **Pertinence des bénéficiaires ciblés et des impacts envisagés** : Le nombre de bénéficiaires est-il cohérent avec le projet décrit ? Les impacts ont-ils bien été intégrés dans la réflexion et sont-ils bien cohérents avec les actions qui vont être mises en place ?
- **Impact sur le long terme du projet** : Les actions prévues vont-elles pouvoir perdurer dans le temps et avoir un impact durable au sein de la structure ?
- **Ressources humaines allouées au projet** : Les ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre du projet sont-elles suffisantes et cohérentes ?
- **Originalité du projet** : Le projet se différencie-t-il des autres projets en apportant une approche novatrice, que ce soit dans le constat/ambition sociale ou dans les actions qui vont être mises en œuvre ?

Accéder au site Rugby au Cœur pour déposer un dossier

Match for Green : Appel à Projet Sport Responsable

Depuis Juin 2020, Match For Green sensibilise, forme et fédère les acteurs du sport autour des enjeux déductions développement durable.

En Octobre 2021, Match for Green est désigné lauréat de l'appel à projet « Impact 2024 » à l'échelle nationale.

Notre projet lauréat a pour objectif de faire prendre conscience et de responsabiliser les acteurs du sport sur les enjeux du développement durable et de les inciter à passer à l'action. Pour cela, **Match For Green a décidé de financer des modules de formation à tous les clubs ou comités sportifs n'ayant pas de salarié à temps plein et portant un projet/une action éco-responsable. (achat de gourdes, co-voiturage, tournoi zéro déchets...)**

En Avril 2022, Match For Green a lancé la première édition de son appel à projet "Sport et Développement durable". Une trentaine de porteurs de projet a été récompensée à cette occasion.

Depuis le 4 juillet 2022, la seconde édition de cet appel à projet a ouvert et nous avons besoin de vous pour relayer ce dispositif à un maximum de clubs pour un sport plus responsable et durable !

Les dossiers de candidature pour les clubs et les associations pourront être déposés jusqu'au vendredi 5 août à 20h, toutes les infos sont à retrouver ici :

Retrouver toutes les informations

Accéder au dossier de candidature

Vous avez jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 20h pour envoyer votre candidature ! Prévoyez 30 minutes, pour remplir et valider le formulaire.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter directement : **Corniou Julien – 0784372538.**

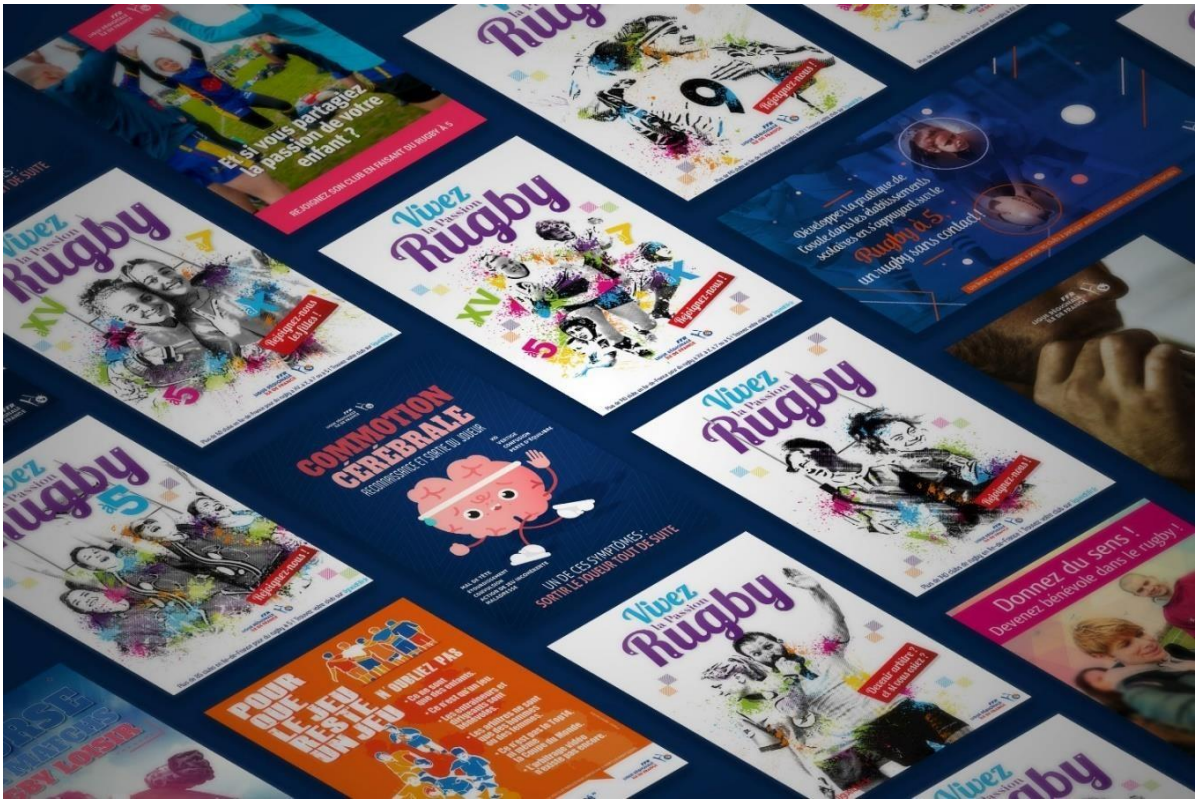
L'équipe Match For Green

De nombreux outils sont à votre disposition !

Depuis plusieurs saisons, la LIFR s'attache à réaliser des outils pour aider les clubs dans leur quotidien. Sont à votre disposition sur **le site ligueidf.ffr.fr** (ou sur demande auprès de la LIFR) :

RECRUTEMENT :

- **Des kits** personnalisables pour vous aider à **RECRUTER** (affiche, flyer, bannière web, kakémono) : des bénévoles, des arbitres, des joueuses et des joueurs à XV, X, 7 et 5, des joueurs uniquement, des joueuses uniquement, des joueurs à 5 uniquement, des enfants pour votre école de rugby mais aussi les parents de votre EDR en leur proposant de jouer au rugby à 5.
- **Une vidéo** « rugby de mouvement » pour **ANIMER** vos stands lors des forums (dont une version sous-titrée)
- **Une vidéo** « rugby à 5 » pour **FAIRE DECOUVRIR** ce nouveau rugby
- **Un livret** pour vous aider **TRAVAILLER** avec le monde scolaire
- **Une affiche** personnalisable pour **COMMUNIQUER** sur un match de rugby loisir



SENSIBILISATION :

- **Des kits** non violence et civilité pour **RAPPELER** aux supporters, parents, joueurs, dirigeants et bénévoles, les règles de bonne conduite sur et en-dehors des terrains
- **Un film** pour **PROMOUVOIR** auprès des jeunes les valeurs de respect, de solidarité et de loyauté
- **Des dossiers** « antidopage » pour **INFORMER** les acteurs des clubs sur ce sujet
- **Une affiche** « cannabis » pour **COMMUNIQUER** sur les risques encourus en cas de consommation
- **Une affiche** « commotion cérébrale » pour **MEMORISER** les symptômes
- **Un flyer** « commotion cérébrale » pour **INFORMER** de la démarche à suivre en cas de suspicion de commotion cérébrale

Accéder à la rubrique « communication »

FINANCIER :

- **Deux power points** personnalisables pour vous aider à **DEMARCHER** les entreprises avec comme support le rugby à 5

Accéder à la rubrique « financier »

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

26 CHANTIERS DE LA LIGUE

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les 26 chantiers de la Ligue

21 chantiers autour du triptyque SPORTIF – EDUCATIF – CITOYEN :

SPORTIF

1. Organiser des championnats lisibles et qui permettent une activité jusqu'en mai
2. Favoriser un rugby de mouvement
3. Développer la pratique féminine et la féminisation des encadrements
4. Assouplir l'accès aux formations fédérales avec baisse des prix et accès en distanciel
5. Booster le Rugby à 7
6. Continuer la relance du Rugby Loisir à XV
7. Maintenir la croissance du Rugby à 5
8. Contribuer à améliorer les infrastructures de rugby franciliennes
9. Valoriser et faire monter en puissance l'arbitrage francilien
10. Avoir plus de 10% de Franciliennes et Franciliens dans les sélections nationales

EDUCATIF

11. Favoriser le rugby dans le monde scolaire, en lien avec les comités départementaux
12. Soutenir le rugby dans le secondaire et l'universitaire
13. Multiplier les outils pour les écoles de rugby en lien avec les comités départementaux
14. Valoriser les éducateurs
15. Valoriser les réussites scolaires autant que sportives

CITOYEN

16. Développer le rugby dans les quartiers prioritaires de la ville et zones de revitalisation rurale
17. Développer les sections de Rugby Adapté
18. Favoriser la création de sections de Rugby Santé et Rugby Bien-être
19. Multiplier les actions éco-citoyennes et créer le kit de l'éco-rugbyman
20. Préserver la santé des pratiquantes et pratiquants
21. Continuer à lutter contre les discriminations, incivilités et violences

… et 5 chantiers en soutien des clubs

1. Aider les clubs à se structurer et à grandir
2. Valoriser les actions des clubs et diffuser leurs bonnes pratiques
3. Conserver une communication simple et réactive de la LIFR avec tous les clubs
4. Avoir un management ouvert et garantir l'indépendance des organes disciplinaires
5. Capitaliser sur France 2023 et Paris 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



PARTENAIRES & MÉCÈNES

ILE DE FRANCE RUGBY

Les partenaires de la LIFR
au soutien du rugby francilien



Les mécènes de la LIFR
au soutien du rugby francilien

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



CONTACTS

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Contacts

Pour faciliter vos contacts avec nous !

Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ». N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

Affiliations	01 43 42 42 85	affiliations@idfrugby.fr
Agence Nationale du Sport	01 43 42 42 86	ans@idfrugby.fr
Appel	01 43 42 42 85	appel@idfrugby.fr
Arbitrage	06 22 59 57 13	arbitrage@idfrugby.fr
Arbitrage - Arbitres indispos	06 22 59 57 13	indispos-arbitres@idfrugby.fr
Arbitrage - Devenir arbitre	06 22 59 57 13	jeveuxarbitrer@ffr.fr
Citoyenneté	01 43 42 51 51	citoyennete@idfrugby.fr
Communication	01 43 42 49 93	communication@idfrugby.fr
Covid Manager	06 75 61 11 78	covidmanager@idfrugby.fr
CRACG	01 43 42 51 51	cracg@idfrugby.fr
Discipline	01 43 42 42 85	discipline@idfrugby.fr
Ecoles de Rugby	01 43 42 49 91	edr@idfrugby.fr
Epreuves (Jeunes) **Epreuves (Seniors)**	01 43 42 49 91 01 43 42 42 86	epreuves@idfrugby.fr
Financier	01 43 42 46 87	financier@idfrugby.fr
Formation	01 43 42 46 88	formation@idfrugby.fr
France 2023 - Paris 2024	01 43 42 49 93	contact2023-2024@idfrugby.fr
Litiges	01 43 42 42 85	litiges@idfrugby.fr
Médical	01 43 42 51 51	medicale@idfrugby.fr
Médical - Carton Bleu	01 43 42 51 51	carton-bleu@idfrugby.fr
Officiels de match - Rapport Officiel	01 43 42 51 51	rapport-officiel@idfrugby.fr
Qualification des Terrains	01 43 42 49 91	terrains@idfrugby.fr
Rassemblements (gestion des dossiers)	01 43 42 42 86	rassemblements@idfrugby.fr
RF Indispo	06 06 95 19 51	Indispos-rf@idfrugby.fr
Rugby à 5	01 43 42 42 86	rugbya5@idfrugby.fr
Rugby à 7	01 43 42 49 91	rugbya7@idfrugby.fr
Rugby Loisir	01 43 42 49 91	rugby-loisir@idfrugby.fr
Scolaire	01 43 42 49 91	scolaire@idfrugby.fr
Services Civiques	01 43 42 42 86	servicecivique@idfrugby.fr

Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : ligue@idfrugby.fr ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !